



CODE DE CONDUITE
DE L'ÉLÈVE-ATHLÈTE



★ CODE DE CONDUITE DE L'ÉLÈVE-ATHLÈTE ★

Le code de conduite de l'élève-athlète explique les responsabilités des élèves-athlètes et sert de guide pour leur conduite. En cas de questions concernant le présent code de conduite ou d'autres politiques des écoles publiques de Cincinnati, les élèves doivent consulter leurs entraîneurs ou les administrateurs de l'école ou du district.

★ RESPONSABILITÉS EN TANT QU'ÉLÈVE ★

En tant qu'élève des écoles publiques de Cincinnati, votre responsabilité est de réussir à obtenir un diplôme d'études secondaires.

Votre objectif premier en tant qu'élève est de vous instruire et d'obtenir un diplôme d'études secondaires. Malgré les fortes contraintes de temps pendant votre saison sportive, vous ne devez jamais perdre de vue l'objectif de remplir les conditions requises pour obtenir votre diplôme. Après l'obtention du diplôme, nous voulons que vous soyez fier de vos résultats scolaires, qui vous permettront de poursuivre des études universitaires, de vous engager dans l'armée ou de poursuivre une belle carrière.

Pour assumer vos responsabilités en tant qu'élève, vous devez:

Remplir les conditions d'éligibilité académique chaque trimestre.

- ★ Pour participer à des activités sportives, vous devez avoir obtenu des notes satisfaisantes durant le trimestre précédent dans un minimum de cinq cours, équivalents à un crédit, qui comptent pour l'obtention du diplôme et maintenir une moyenne pondérée cumulative (« GPA ») d'au moins 2.*
- ★ Les élèves dont la moyenne pondérée cumulative se situe entre 1 et 2 pourront participer à des activités sportives, s'ils prennent part à des programmes de soutien scolaire dans le cadre du « AAA pathway » (parcours de responsabilisation académique et sportive) mis en place par l'école, tels que des séances de tutorat, des contrôles hebdomadaires d'admissibilité, etc.
- ★ Les notes des athlètes en cours de saison font l'objet de contrôles hebdomadaires. Si un élève-athlète obtient une mauvaise note (F) ou deux notes insuffisantes (D) ou plus, il doit participer à des programmes de soutien scolaire dans le cadre du parcours de responsabilisation académique et sportive mis en place par l'école.

*** Remarque : Notre moyenne pondérée cumulative standard est plus élevée que la moyenne pondérée cumulative minimale (1) exigée par l'Ohio High School Athletic Association (association sportive des lycées de l'État d'Ohio).**

★ RESPONSABILITÉS EN TANT QU'ATHLÈTE ★

Votre responsabilité en tant qu'athlète est de représenter avec intégrité les personnes et les valeurs associées aux écoles publiques de Cincinnati.

Le programme sportif est une composante qui contribue fortement à établir la réputation des écoles publiques de Cincinnati. En tant qu'élève-athlète, vos attitudes, actions et déclarations sont en permanence sous le feu des projecteurs et ont un impact direct sur votre école et le district. Par conséquent, vous avez la lourde responsabilité de les représenter convenablement.

En tant qu'athlète, vous avez la responsabilité de promouvoir les valeurs fondamentales suivantes :

RESPECT

Faites preuve de respect en vous traitant vous-même, les autres et votre discipline sportive selon les normes de conduite les plus élevées. Le respect exige un comportement civilisé et gracieux envers les joueurs, les entraîneurs, les supporters et les parents.

RESPONSABILITÉ

Montrez-vous responsable en progressant dans vos études pour obtenir votre diplôme. Trouvez des solutions aux problèmes plutôt que des excuses, et soyez un coéquipier fiable. Les élèves seront tenus de répondre de leurs actes et de leurs décisions personnelles. Les entraîneurs et les administrateurs doivent veiller au respect de normes élevées en matière de conduite et de comportement des élèves.

INTÉGRITÉ

Faites preuve d'intégrité en honorant vos engagements et en adoptant un comportement honnête dans vos relations avec les autres. Avoir un sens élevé d'intégrité personnelle signifie que l'on agit toujours de manière irréprochable, même si personne ne nous regarde.

LEADERSHIP AU SERVICE DES AUTRES

Exercez un leadership au service des autres en faisant passer le groupe en premier et en assumant la responsabilité des objectifs personnels et collectifs tout en donnant le meilleur de vous-même. Les élèves-athlètes démontrent leur leadership au service des autres en répondant aux attentes de ces derniers. Les leaders dévoués ont le grand mérite de servir d'exemple à ceux qui les entourent.

ESPRIT SPORTIF

Faites preuve d'un bon esprit sportif en respectant toujours les normes les plus élevées en matière de fair-play. Les administrateurs, les entraîneurs, les élèves-athlètes, les spectateurs et les parents sont tenus d'agir correctement même lorsque les autres ne le font pas, et de se comporter de manière juste et équitable à tout moment.

Pour assumer vos responsabilités en tant qu'athlète, vous devez :

1. Faire preuve d'un bon esprit sportif. Vous devez vous conformer aux directives établies en matière d'esprit sportif, tant sur le terrain de jeu qu'en dehors. La conduite sportive renvoie au respect envers tous ceux qui assistent à un événement sportif : les officiels, les entraîneurs, les athlètes, les adversaires, les équipes d'esprit, les spectateurs et les médias. La conduite antisportive renvoie à un comportement inapproprié en termes de langage, de geste ou d'action qui rabaisse, intimide physiquement ou met en danger les autres.

2. Préserver votre santé. Outre le respect des exigences d'entraînement de votre discipline, vous devez tout particulièrement éviter l'utilisation de médicaments non thérapeutiques et la consommation d'alcool, qui peuvent être dangereux pour vous et pour les autres. Ne consommez pas de médicaments qui ne vous ont pas été prescrits par un médecin.

3. Respecter les règles et les politiques de l'équipe. Vos entraîneurs ont établi des règles et des politiques pour guider votre réussite. Vous devez suivre leurs conseils et améliorer votre capacité à travailler avec les autres membres de votre équipe.

★ RESPONSABILITÉS EN TANT QUE MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ ★

Votre responsabilité en tant que membre de la communauté est de vous conformer aux politiques, règles et lois de la communauté.

Comme tout élève des écoles publiques de Cincinnati, vous êtes un membre de la communauté de Cincinnati. Cette communauté attend de ses membres un comportement respectueux et légal. Vous n'avez pas de droits spéciaux ou de privilèges qui vous exemptent de toute sanction.

★ Si vous violez les politiques, les règlements et les lois, vous devrez répondre de vos actes.

Pour assumer vos responsabilités en tant que membre de cette communauté, vous devez :

- ★ Respecter toutes les lois fédérales, étatiques et municipales. Tout élève des écoles publiques de Cincinnati qui viole la loi encourt des sanctions imposées par les autorités civiles.
- ★ N'oubliez pas qu'en tant qu'élève-athlète, vous avez une réputation à défendre au sein de la communauté. Vous devez faire un effort conscient pour éviter « d'être au mauvais endroit au mauvais moment ». Faites preuve de discernement à tout moment.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE BRIMADES ET DE BIZUTAGE

Le « bizutage » désigne tout acte qui cause ou entraîne un risque considérable de préjudice mental ou physique à l'endroit d'un élève, dans le but de faire pression sur lui pour qu'il intègre ou reste dans une équipe sportive, une organisation scolaire ou un autre groupe scolaire, ou pour qu'il soit obligé d'y adhérer. Le bizutage peut se produire sur le terrain de l'école ou en dehors, ou encore en dehors des heures de classe.

Les brimades, le harcèlement ou l'intimidation désignent tout acte écrit, verbal, graphique ou physique répété qu'un élève ou un groupe d'élèves manifeste à l'égard d'un autre ou d'autres élèves, y compris dans le cadre d'une relation amoureuse, ou à l'égard du personnel de l'école, et dont le comportement à la fois :

cause un préjudice mental ou physique aux autres élèves ou au personnel de l'école, y compris le fait de faire craindre à une personne de subir un préjudice physique et/ou d'endommager ses biens personnels, et est suffisamment grave, persistant ou envahissant pour créer un environnement éducatif intimidant, menaçant ou abusif pour les autres élèves ou le personnel de l'école.

MISE EN APPLICATION DU CODE DE CONDUITE

La participation à des activités extrascolaires est un privilège et non un droit. Comme tous les élèves, les athlètes doivent se conformer au Code de conduite et au Plan de culture scolaire positive des écoles publiques de Cincinnati. Tout manquement à ces exigences peut entraîner des conséquences, y compris la possibilité d'exclusion de l'équipe ou de l'activité. Les différents responsables des écoles publiques de Cincinnati doivent veiller à la mise en application du Code de conduite de l'élève-athlète, notamment les entraîneurs, les administrateurs de l'école et les autres autorités des écoles publiques de Cincinnati.



CLÉS DU SUCCÈS POUR LES ÉLÈVES-ATHLÈTES

- **Soyez fier de ce que vous faites** – Achevez chaque travail que vous commencez, et faites-le bien.
- **Acceptez les revers** – Apprenez de vos erreurs et essayez toujours de vous améliorer.
- **Fixez-vous de nouveaux objectifs** – Vous ne saurez jamais ce dont vous êtes capable tant que vous n'aurez pas essayé.
- **Travaillez avec ardeur** – Le talent seul ne suffit pas. Il n'y a que dans le dictionnaire que vous trouverez le mot « succès » avant le mot « travail ».
- **Faites preuve de détermination** – Ayez la détermination absolue d'atteindre vos objectifs.
- **Soyez cohérent** – Établissez un programme régulier et respectez-le.
- **Donnez-vous toujours à 110 %** – Dépassez toujours les attentes.
- **Soyez prêt** – Pour aller de l'avant, planifiez à l'avance.
- **Soyez enthousiaste** – Soyez positif, aimez ce que vous faites et faites-le bien.
- **Ayez confiance** – Croyez en vos capacités pour réussir.

Réalisé par le Bureau de la communication et de l'engagement des écoles publiques de Cincinnati en collaboration avec le département des sports des écoles publiques de Cincinnati.

Le district des écoles publiques de Cincinnati garantit l'égalité des chances en matière d'éducation, de formation et d'emploi pour tous, sans distinction de race, de sexe, d'origine ethnique, de couleur, d'âge, de handicap, de religion, d'origine nationale, de croyance, d'orientation sexuelle ou d'affiliation à un syndicat ou à une organisation professionnelle. Le district agit conformément au titre VI, le titre IX et à la section 504 de la « Vocational Rehabilitation Act » (loi sur la réadaptation professionnelle). Pour plus d'informations, bien vouloir contacter le coordinateur du titre IX ou le coordinateur des élèves de la section 504 au 363-0000. ATS : 363-0124..

www.cps-k12.org

Revised July 2022

